

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 19 mars 2012**

**2012 V. 16G** Vœu pour la réouverture immédiate du Centre de Santé Saint Victor.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

L'inauguration de la Maison de la Mutualité a eu lieu, ce 6 mars 2012, mais sans la réouverture du Centre de Santé de la Mutualité, contrairement à ce qui était clairement prévu au permis de construire ;

Le Centre de Santé Saint Victor assurait, avant sa fermeture pour travaux en août 2009 (réouverture affichée : décembre 2010), 220.000 actes par an et 22 spécialités. Le permis de construire stipulait qu'il devait être plus important après travaux ;

Sous la mobilisation citoyenne, notamment du Collectif de défense du Centre de Santé de la Mutualité et relayé par de nombreux vœux adoptés au Conseil de Paris, la MATMUT a signé un bail de 35 ans avec GL Events pour rouvrir un centre de santé et a publiquement affirmé, par son Directeur général M. ALIX, que les tarifs seraient secteur 1 (sans majoration), tiers payant, accueil CMU, AME ; que la gamme des soins serait large, que 5 millions d'euros étaient débloqués pour les travaux et la mise en œuvre, que l'ouverture serait prévue en octobre 2012 ;

La réouverture du centre serait reportée courant 2013. La surface qui reste disponible, 950 m<sup>2</sup> en tout à Saint Victor, est nettement inférieure (presque de moitié) à celle qui existait auparavant : l'offre de soins, exploration et prévention (notamment ce qui avait été transféré au Moulinet) doit continuer d'être offerte dans son intégralité en utilisant le centre du Moulinet, menacé lui aussi par les difficultés financières de l'UTMIF : la MATMUT doit reprendre les deux centres. Les personnels doivent être repris ;

Considérant l'attachement de notre municipalité à assurer un accès aux soins en secteur 1 de proximité ;

Considérant les exigences de la Ville, inscrites et faisant obligation dans le permis de construire du Palais de la Mutualité d'ouvrir simultanément le Palais et le Centre de santé ;

Sur la proposition de Mme Danielle SIMONNET, M. Alain LHOSTIS, du Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche,

**Emet le vœu :**

- que le centre de santé du Moulinet continue à assurer l'offre de soins, exploration et prévention dans son intégralité,
- que la MATMUT reprenne les deux centres de santé du Moulinet et de la Mutualité afin de garantir globalement la même offre de soins et le maintien dans l'emploi de l'ensemble du personnel concerné,
- que le Centre de Santé de Saint Victor rouvre le plus vite possible, avec l'offre de soins complète, conformément aux dispositions du permis de construire délivré.